

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITEE

E/CONF.69/L.127
24 août 1977

FRANCAIS SEULEMENT



TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
Athènes, 17 août - 7 septembre 1977

Point 7 de l'ordre du jour

RAPPORT SUR LES ACTIVITES ET LES PROGRES REALISES
EN REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
DANS LE DOMAINE DE LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES

Communication présentée par la République Populaire du Congo*/

Au nom de mon Gouvernement, je remercie la Commission économique et sociale des Nations Unies qui a bien voulu inviter la République Populaire du Congo à prendre part aux travaux de la présente Conférence.

Mon pays, qui participe pour la première fois à ces travaux, n'a pas de document spécial à présenter. Cependant, le Congo est très intéressé à la normalisation des noms géographiques car ses documents cartographiques établis par l'IGN, organisme du pays colonisateur (la France), souffrent d'une toponymie qui n'est pas tout à fait conforme aux dialectes des ethnies du pays.

Dès le début de l'année dernière, 1976, le Gouvernement a mis en place le Département de la Recherche scientifique qui est désormais chargé des problèmes de recherche.

Un Institut géographique qui prend la relève de l'IGN-France est déjà créé.

Les investigations et compilations des documents ont commencé en vue de la révision totale des toponymes déjà établis. La normalisation des noms géographiques sera ensuite effectuée par les comités de recherche qui seront organisés.

Mais la tâche n'est pas facile car la pénurie des cadres et leur formation posent de sérieux problèmes.

*/ Rapport présenté par M. Martial BIZENGA, Ingénieur Directeur de l'Institut géographique, Délégué du Congo à la Conférence.

Nous pensons, comme prévu dans l'ordre du jour de la Conférence, que le moment est pour nous favorable quant à l'aide éventuelle que la CES entend accorder à tous les pays sur la réalisation des stages de formation des toponymistes.

Cependant, je voudrais relever qu'au point 4-14 des résolutions de la deuxième Conférence, toute l'Afrique au Sud du Sahara est seulement répartie en deux divisions linguistiques et géographiques représentées par le Nigéria et le Kenya.

Je suis persuadé que les résultats des travaux dans le domaine de la normalisation des noms géographiques ne sont pas suffisamment diffusés. Ce manque d'information explique sans doute l'absence remarquable d'un nombre important des pays africains à cette troisième Conférence, notamment les pays francophones.

La répartition en cinq sous-régions africaines (Nord - Sud - Est - Ouest et Centrale) adoptée par la CEA serait peut-être plus efficace.